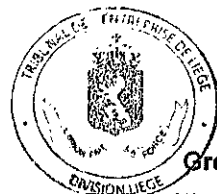
**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge

***23140785*****25 OCT. 2023****Greffe**N° d'entreprise : **455 622 064****Nom**(en entier) : **ECODIPAR**

(en abrégé) :

Forme légale : **SCRL**Adresse complète du siège : **Rue Vert Vinâve, 37 à 4041 Vottem****Objet de l'acte : Nomination statuaire - Réélection**

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 MAI 2023

Les membres l'assemblée générale de la société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Ecodipar (numéro d'entreprise 455.622.064), constituée par acte avenant devant notaire en date du 12 juillet 1995 et dont les statuts ont été publiés aux Annexes du Moniteur Belge le 27 juillet 1995 sous le numéro 950727/298, réunis par visio-conférence, le 11 mai 2023, ont pris les décisions suivantes :

Maintenir l'Assemblée Générale, qui se compose de :

- Représentant l'ASBL Association Interrégionale de Guidance et de Santé, rue Vert Vinâve, 60 à 4041 Vottem

M. Albert CREPIN, rue Sur les Thiers, 318 à 4040 Herstal

Mme Anne-Laure GEORIS, rue Javaux 29 à 4130 Esneux

- Représentant L'ASBL L'Elan, rue Vert Vinâve, 37 à 4041 Vottem

Mme Rachel GARCET, rue Ambiorix, 43 à 4000 Liège

M. Luc JANSEN, route de Huy 137/8 à 4287 Lincet

Mme Mélinda LA ROCCA, rue Xhavée, 244/21 à 4101 Jemeppe

- Représentant l'ASBL Habitations Protégées Ourthe-Ambiève, rue d'Aywaille, 22 à 4170 Comblain-au-Pont

M. Thierry FOSSION, Thier Belle Vue, 26/4 à 4520 Wanze

M. Eric FRANCOIS, rue du Village, 32 à 4170 Mont

- Représentant l'ASBL Hébergements Protégés de Waremmme, avenue G. Joachim, 49 à 4300 Waremmme

Dr Sabine SARTORI, Biens Lefèvre, 7 à 4120 Rotheux-Rimière

De réélire pour un nouveau mandat de quatre ans les administrateurs sortants et rééligibles suivants :

M. Albert CREPIN, rue Sur les Thiers, 318 à 4040 Herstal

M. Eric FRANCOIS, rue du Village, 32 à 4170 Mont

M. Luc JANSEN, route de Huy 137/8 à 4287 Lincet

Mme Mélinda LA ROCCA, rue Xhavée, 244/21 à 4101 Jemeppe

Mme Anne-Laure GEORIS, Rue Javaux 29 à 4130 Esneux

Dès lors, le conseil d'administration est constitué et se compose de :

M. Albert CREPIN, rue Sur les Thiers, 318 à 4040 Herstal

M. Eric FRANCOIS, rue du Village, 32 à 4170 Mont

M. Luc JANSEN, route de Huy 137/8 à 4287 Lincet

Mme Mélinda LA ROCCA, rue Xhavée, 244/21 à 4101 Jemeppe

Mme Anne-Laure GEORIS, Rue Javaux 29 à 4130 Esneux

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Réservé
au
Moniteur
belge



Le conseil d'administration maintient le bureau exécutif qui se compose de :

Président : M. Luc JANSEN

Administrateur / Commissaire aux comptes : M. Albert CREPIN

Trésorière : Mme Mélinda LA ROCCA

Administrateur délégué : M. Eric FRANCOIS

Délégations :

L'assemblée générale du 11 mai 2023 confirme que :

M. Marc GARCET, est nommé Directeur-Gérant et est délégué pour représenter la société dans tous les actes administratifs engageant celle-ci et à la gestion journalière d'Ecodipar.

M. Eric FRANCOIS est administrateur délégué et est délégué pour représenter l'association dans tous les actes relatifs aux finances engageant celle-ci

Le conseil d'administration confirme la désignation en tant que Chef d'Entreprise de M. Rémi DEL FIORE, Visesteenweg, 233 à 3770 Riemst, numéro national 77042020366. Cette publication est faite dans le cadre de l'article 1er- 3° du décret du Service Public Wallonie du 19 décembre 2012 relatif à l'agrément et à l'octroi des subventions aux entreprises sociales.

L'Assemblée générale confirme l'approbation du rapport moral 2022, du rapport spécial du manager 2022, des comptes et bilan 2022, ainsi que du budget et du programme 2023, et donne décharge aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022.

Pour extrait conforme, Herstal, le 11 mai 2023

Éric FRANCOIS

Administrateur délégué

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).